

Nombre de membres  
En exercice : 9  
Présents : 5  
Pouvoirs : 2  
Votants : 7

628

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2022

**PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale**

**Absents excusés : MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles**

**Absent non excusé : THIBAUT Darig**

Pouvoirs : Mme TEITGEN Carole donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre

M.JULIEN Gilles donne pouvoir à M.FRANQUELIN Jean-Philippe

Secrétaire de séance : FICHTEN Marie -Pierre

**362 – Convention CAUE sur l'aménagement de parcelles communales et transformation de bâtiments communaux**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de convention d'accompagnement du CAUE 41, (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir & Cher), en date du 5 décembre 2022, sur leur accompagnement pour une réflexion préalable à :

- L'aménagement à long terme de parcelles communales en centre bourg, permettant de nouvelles constructions et une voirie de desserte
- La conversion des ateliers municipaux en 2 logements locatifs
- La conversion d'une salle communale en commerce multi services

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la convention d'accompagnement du CAUE 41, selon programme :

- VOLET URBAIN ET PAYSAGER, étape 1
  - VOLET ARCHITECTURAL
- Conversion des ateliers municipaux, étapes 1 & 2  
Conversion de la salle communale, étape 1 & 2

Pour la somme totale de 4 000,00 euros HT (4 800,00 TTC) avec prise en charge du CAUE à hauteur de 50%

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer la convention correspondante

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



*[Handwritten signature]*

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022

